

AFRICAN MISSION IN BURUNDI

المهمة الإفريقية ببورندي



MISSION AFRICAINE AU BURUNDI

MISSÃO AFRICANA NO BURUNDI

AMIB

BUJUMBURA – BURUNDI Fax (+257) 22 21 35 42, P O Box 6864 Telephone 22 21 35 40 – 22 21 35 41 E-mail: miab@yahoo.fr; auloburundi@sitroom-psd.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Députés de l'Assemblée nationale Burundaise ont adopté à l'unanimité par, le vendredi 25 avril 2014, le projet de loi portant révision du Code électoral devant régir les élections générales au Burundi en 2015.

Le Représentant Spécial de la Présidente de la Commission pour la Région des Lacs et Chef du Bureau de L'UA au Burundi se félicite de l'esprit de concertation et de consensus ayant présidé à l'adoption de ce texte fondamental par l'ensemble des députés présents et émet le vœu que le même esprit insuffle la suite du processus législatif devant aboutir à l'adoption définitive de la loi. A cet effet, il encourage le Gouvernement et l'ensemble des partis et acteurs politiques à maintenir cet esprit de dialogue et de concertation, gage de la stabilité et d'une paix durable au Burundi.

Le Représentant Spécial de l'UA au Burundi se félicite également que les représentants du peuple aient adopté ce document fondamental en tenant compte des recommandations consensuelles formulées aussi bien dans la Feuille de route de mars 2013 que des conclusions de l'atelier de Kayanza sur le code électoral de Mai 2013.

Le Bureau de l'Union africaine au Burundi et dans la région des Grands Lacs félicite et encourage le Gouvernement et les parlementaires du Burundi pour leur engagement sans cesse renouvelé à mettre en œuvre les conditions indispensables à la bonne organisation d'élections libres, transparentes et crédibles en 2015.

Le Bureau de l'Union africaine au Burundi et dans la région des Grands Lacs saisit cette occasion pour renouveler au Gouvernement et au peuple burundais l'engagement de l'Union africaine à soutenir leurs efforts, conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord de paix d'Arusha de 2000 ainsi que celles de la Charte africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance adoptée le 30 janvier 2007 en vue, non seulement de la bonne tenue des élections de 2015, mais aussi de la consolidation de la paix et des acquis démocratiques au Burundi.

Bujumbura, le 28 avril 2014